Réglement particulier

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

La demande d'autorisation porte le numéro 2603934.

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence compétition et s'engage à respecter le code de bonne conduite du joueur.

Un juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Le juge arbitre de la compétition est Philippe GOUTRY. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Le GEO principal est **David DE ABREU DIAS.** Les GEO adjoints sont **Charlotte MEYER** et **Thomas REBOUL.**

La compétition se déroulera les 27, 28, et 29 Mars 2027 **au complexe sportif Colette BESSON, 26 rue du Plessis Briard – 91080 EVRY-COURCOURONNES, sur 7 terrains.**

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un équipement adapté. Aucune sortie des terrains ne sera autorisée en dehors des arrêts prévus par le règlement.

Le tournoi est ouvert à la catégorie « seniors » (sont acceptés les vétérans toutes catégories et les jeunes pour les catégories « minimes », « cadets » et « juniors » uniquement). Le tournoi est national. Les séries seront découpées par lots, déterminés d'un commun accord par les organisateurs et le Juge-Arbitre, dans les tableaux de simple dame, simple homme, double dame, double homme et double mixte.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans les trois tableaux, chacun se déroulant sur une journée différente.

Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un représentant légal majeur et à défaut d'un courrier d'autorisation parentale pour l'accompagnateur majeur le jour du tournoi.

Les disciplines ouvertes pour chaque série seront le simple homme, le simple dame, le double homme, le double dame et le double mixte. Tous les tableaux se joueront avec une première phase de poule suivie d'une seconde phase éliminatoire.

Rappel : Le club se réserve le droit d'ouvrir ou de fermer un tableau en fonction du nombre d'inscrits. Le nombre maximum de participants est fixé à 300.

En cas de remplacement, le comité d'organisation pourra accepter de modifier la constitution d'une paire. Toute modification d'inscription devra être mentionnée par courrier.

Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif uniquement. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'heure prévue (cf RGC).

Le classement pris en compte sera celui du **07 Mars 2027**. Le surclassement est libre en simple. Si un joueur se surclasse dans une série, il n'est pas obligé de se surclasser dans son second ou troisième tableau d'inscription. Les paires de double et mixte devront au moins comporter un joueur classé dans la série demandée. Le surclassement simple du second joueur de la paire est autorisé.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au samedi 02 janvier 2027 à quatorze heures. La date limite d'inscription est fixée au samedi 27 février à quatorze heures, la répartition dans les séries sera faite en fonction du CPPH à cette date. En cas d'inscriptions trop nombreuses, les places seront attribuées par ordre d'inscription **selon le format standard de tournoi de la LIFB.**

Le montant des droits d'engagement est de 17€ (15€ + 2€) pour 1 tableau et de 22€ (20€ + 2€) pour 2 tableaux, et 25€ (23€ + 2€) pour 3 tableaux. Les frais d'inscription seront remboursés si le forfait est donné avant la date limite d'inscription. Le supplément de 2 euros par joueur est perçu au titre du prélèvement de la FFBaD sur les droits d'inscription aux compétitions.

Le tirage au sort aura lieu le 13 mars 2027. Une mise à jour des classements sera effectuée, en aucun cas un joueur qui change de classement à cette date ne sera changé de série.

Après cette date, les inscriptions ne seront plus remboursables sauf en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle) et sur demande écrite accompagnée d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'employeur). De plus, si ce forfait intervient après le tirage au sort, le joueur devra également justifier directement en ligne sur le site Myffbad dans les délais prévus. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.

En cas d'interruption en cours de compétition, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

Les inscriptions se feront par internet. Le paiement s'effectue par l'application Ebad ou Badnet

L'inscription d'une paire de double sera placée en liste d'attente et ne sera validée que lorsque les inscriptions seront reçues pour les deux partenaires.

Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

L'accès au plateau de jeu sera uniquement autorisé aux joueurs disputant leur match, aux membres du comité d'organisation, aux juges arbitres, aux conseillers d'équipe et au personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Les matchs seront auto-arbitrés. Tout joueur pourra cependant faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début du match.

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf lors du service où le joueur pourra servir une nouvelle et unique fois (filins, rampes de lumières et panneaux de basket ne font pas partie de l'infrastructure). Le deuxième service touchant un obstacle sera considéré comme faute.

Les volants seront testés dès l'arrivée des participants sur le terrain.

Le volant officiel du tournoi est «RSL 3 Pro». Il sera obligatoire en cas de désaccord entre les joueurs. 3 volants seront fournis par l'organisation du tournoi pour chaque finale.
Chaque joueur devra se présenter sur l'aire de jeu en ayant un nombre suffisant de volants. La répartition se fera équitablement entre chaque joueur/paire.

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Seul le représentant du club pourra, le jour du tournoi, porter réclamation auprès du juge arbitre.

Les récompenses ne seront remises qu'en fin de journée pour les tableaux terminés, lors d'une cérémonie protocolaire, aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

Le comité d'organisation et le Juges-Arbitres seront attentifs aux évolutions de la crise sanitaire du Covid-19. Les règles d'accès au gymnase seront celles en vigueur à la date du tournoi, les participants s'engagent à les respecter scrupuleusement. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales seront respectés.

Le Juge-Arbitre du tournoi a autorité à sanctionner tout joueur ne respectant pas le protocole sanitaire.

Toutes modification des conditions habituelles de jeu seront soumises à validation du Juge-Arbitre. Un point sera fait lors de l'envoi des convocations.

Le comité d'organisation, avec l'accord des Juges-Arbitres, se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur ou d'un club s'il(s) présente(nt) des risques de contamination avant la compétition et jusqu'à l'entrée dans la salle où un contrôle sera fait lors du pointage. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Toute participation implique l'adoption du présent règlement.